

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

25 janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt cinq janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents : BARTASSOT Annie, BADAIRE Colette, BONVALET Joëlle, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, FREMAUX Michel, GOURMELEN Mireille, JOUAN-TRAMPLER Danièle, LEMAIRE Régis, MOTTELAY Christian, PICARD François, PUNCH Isabelle, RIQUART Annette, SIMON Patrick, TESSON Thierry, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

Étaient absents : MARCINKOWSKI Marie- Andrée (pouvoir à Colette BADAIRE).

DESAFFECTATION PARCELLE AK 273 – 2016/001

Monsieur le Maire présente la nécessité de désaffecter la parcelle AK273 afin de permettre la vente de cette dernière.

Monsieur le Maire indique que pour le moment cette parcelle est considérée comme étant dans le domaine public communal et qu'il convient dans un premier temps de désaffecter cette parcelle de son utilité publique, en l'occurrence dans le cas présent de son usage en tant que terrain de football d'entraînement, et dans un second temps de la déclasser. Monsieur le Maire rappelle que l'usage public de ce terrain sera déplacé sur l'ancien terrain de football et de ce fait offrira toujours un accès au public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – C.G.C.T – et notamment ses articles L1311-1 et suivants, et L2241-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 ;

Considérant que les espaces publics de la commune, étant affectés à l'usage direct du public, relèvent du domaine public ;

Considérant que toute opération de cession d'une partie du domaine public ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public, qui ne peut être prononcé qu'après la désaffectation de l'espace à usage du public et de tout service public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la désaffectation de la parcelle AK 273 à usage de terrain d'entraînement de football ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches liées à l'application de cette décision.

DESAFFECTATION PARCELLES AK 129 ET 130 – 2016/002

Monsieur le Maire présente la nécessité de désaffecter les parcelles AK 129 et 130 afin de permettre la vente de celles-ci.

Monsieur le Maire indique que pour le moment ces parcelles sont considérées comme étant dans le domaine public communal et qu'il convient dans un premier temps de désaffecter ces parcelles de leur utilité publique.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles accueillent l'ancien bureau de poste ainsi que l'ancienne mairie de Beuville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – C.G.C.T – et notamment ses articles L1311-1 et suivants, et L2241-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 ;

Considérant que les espaces publics de la commune, étant affectés à l'usage direct du public, relèvent du domaine public ;

Considérant que toute opération de cession d'une partie du domaine public ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public, qui ne peut être prononcé qu'après la désaffectation de l'espace à usage du public et de tout service public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la désaffectation des parcelles AK 129 et 130 à usage de bureau de poste et mairie ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches liées à l'application de cette décision.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE – N°2016/003

Monsieur le Maire présente le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres après négociation par le cabinet d'étude IGC.

1	VRD	LETELLIER	297 361.00 €
2	Gros Œuvre	BELLE ZAFIRO	299 319.84 €
3	Charpente – Bardage	CRUARD	415 000.00 €
4	Couverture étanchéité	DELAUBERT	93 000.00 €
5	Menuiseries extérieures aluminium– Métallerie	ALUTIL	153 868.40 €
6	Menuiseries intérieures bois	PIEDAGNEL	83 622.48 €
7	Plâtrerie sèche	ISOLAMINA	84 706.87 €
8	Plafonds suspendus	DESBONTS	23 700.00 €
9	Carrelage Faïence	MARTIN GREGOIRE	20 494.28 €
10	Peinture	PIERRE	31 697.16 €
11	Revêtements de sols souples	DELOBETTE	49 888.44 €
12	Cloisons froides	GOUVILLE	41 175.00 €
13	Plomberie-chauffage-ventilation	SERFINOR	197 544.50 €
14	Equipements de cuisine	GOUVILLE	21 302.05 €
15	Electricité	AGE	60 000.00 €
		Total HT	1 872 680.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les propositions de la commission d'appel d'offres ci-dessus présentées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les marchés liés à ces travaux.

ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2015/141 PORTANT AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE – N°2016/004

Monsieur le Maire indique que l'avenant présenté par L2 Architectes lors de la réunion du mois de décembre 2015 a lieu d'être annulé en raison notamment des différences de prix existants entre l'ouverture des plis et l'estimatif initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rapporter la délibération du 14 décembre dernier portant le numéro N°2015/141.

AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE – N°2016/005

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle proposition d'avenant rédigée par L2 Architectes concernant leurs honoraires.

Monsieur le Maire rappelle que cette proposition tient compte notamment de l'intégration du cheminement le long du bâtiment permettant notamment la livraison du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 proposé par L2 Architectes conformément à ce que prévoit le marché initial pour un montant de 193 600 € HT.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

DENOMINATION D UNE NOUVELLE RUE 2EME TRANCHE LA HAIE DU COQ – N°2016/006

Monsieur le Maire présente le choix de dénomination de rue acté par la municipalité à savoir « rue des corvettes » afin de conserver la logique d'attribution des noms de rue dans le lotissement « la haie du coq » pour la 2^{ème} tranche.

Madame DIOUF Ghislaine souhaite qu'à l'avenir plusieurs propositions soient faites ; Monsieur LEMAIRE Régis partage cet avis. Monsieur le Maire propose que lors du choix du nom de rue du futur lotissement de la charrière le choix soit directement donné au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec deux abstentions – G. DIOUF et R. LEMAIRE – DECIDE de dénommer la voie unique de la 2^{ème} tranche de travaux du lotissement « la haie du coq », « rue des corvettes » ; CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

VENTE DE LA PARCELLE AI13 – N°2016/007

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a souhaité solliciter les services des domaines pour procéder à l'estimation de la parcelle AI13 située rue du parc.

Monsieur le Maire donne lecture de cet avis rendu obligatoire de par la Loi et qui fixe à 108 000 € le prix de vente possible avec une marge de +/- 10 %.

Monsieur MOTTELAY demande comment sont traités les écoulements des eaux dans cette rue ; monsieur le Maire indique que les habitations dans ce secteur sont équipées de pompes de relevage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre la parcelle AI 13 pour un montant de 110 000 € ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette vente.

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM 1ERE CLASSE – N°2016/008

Monsieur le Maire indique qu'il existe des dispositions particulières applicables aux écoles maternelles et que de ce fait la commune doit recruter un agent spécialisé des écoles maternelles afin de respecter les préconisations requises par la réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet à compter du 22 février 2016 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES– N°2016/009

Madame DE SLOOVERE Françoise informe ses collègues sur les travaux menés dans le cadre des commissions de Caen la mer et évoqués lors de la commission Intercommunalité du lundi 18 janvier 2016 :

- Commission Sports : Travaux du Stade Nautique.
- Commission Culture : BMVR.
- Commission Transports : Tramfer et 2^{ème} ligne.
- Commission Habitat : Subventions aux bailleurs sociaux et problématique des gens du voyage.
- Commission Environnement : bilan agenda 21 et gestion des déchets.
- Commission Tourisme : mutualisation et entretien du littoral.
- Commission Finances : révision d'un emprunt toxique.
- Commission Ressources humaines : restructuration par la mutualisation Ville de Caen/Caen la mer.
- Commission Assainissement : gestion de trois stations de traitement des eaux usées.
- Commission Aménagement et urbanisme : avis sur les PLU des communes.
- Commission développement économique : aide à des structures de réinsertion et travaux sur Koenig.

Madame PUNCH Isabelle demande s'il existe des agents spécialisés dans la gestion des déchets ; Ghislaine DIOUF lui indique que le SYVEDAC bénéficie d'une mise à disposition des techniciens de Caen la mer.

Monsieur THOMASSE Daniel indique que les aménagements de mise aux normes pour personnes à mobilité réduite sont en cours et font partie des restes à réaliser 2015. Pour le Budget 2016, la commission travaillera sur la construction de la nouvelle école.

Madame BARTASSOT Annie souhaite que sa commission travaille sur le problème du bruit à la cantine.

Monsieur TESSON Thierry demande s'il y a des acheteurs pour l'ancien bureau de poste. Pour le moment, pas d'acheteur encore officiel.

Monsieur TESSON demande ce qu'il en est de la Résidence Sénior ; Monsieur le Maire indique qu'un deuxième projet modifié est en cours.

Monsieur PICARD François demande s'il est envisagé de créer un WC Public en centre bourg. Monsieur le Maire précise que cette demande n'a jamais été formulée précédemment et que ce type d'équipement est compliqué à préserver.

Monsieur MOTTELEY Christian trouve que les passages piétons pavés sont très affaissés ; monsieur le Maire indique que la commune peut décider de les enlever.

Monsieur MOTTELEY Christian trouve que l'absence de marquage au sol sur la RD60 est dangereuse ; Monsieur THOMASSE va relancer le département.

Madame GOURMELEN Mireille fait part à monsieur le Maire de son oubli lors des vœux de remercier les associations ; Monsieur le Maire indique que dans le démarrage de son discours il a bien remercié les associations mais qu'effectivement dans l'élan et souhaitant le plus possible ne pas lire son texte, il a malheureusement omis de remercier les associations à la fin et s'en excuse.

Monsieur BRODIN Jacques s'inquiète du projet de bretelle Hamelin et des conséquences sur le flux automobile à Biéville-Beuville. Monsieur le Maire indique que l'impact est effectivement impossible à mesurer.

Monsieur BRODIN Jacques demande s'il est possible de permettre à un vendeur ambulant de pizza de s'installer le dimanche soir ; la demande doit être faite par écrit en mairie.

Madame CASALS-DETALLE Anne souhaite savoir si un projet verra le jour entre le bureau de poste et le centre commercial ; Monsieur le Maire indique que pour le moment rien n'est officiel mais que des réflexions sont menées par l'aménageur.

Madame RIQUART Annette demande si une aire de jeu est prévue dans le lotissement « la haie du coq » ; monsieur le Maire lui rappelle que c'est entendu de longue date avec le lotisseur.

Madame RIQUART Annette indique que le caniveau dans le lotissement du Val Richer est très creusé et dangereux ; monsieur le Maire suggère un panneau ou un marquage au sol.

Monsieur LEMAIRE Régis aimerait disposer du power point servant à la réunion du bilan de mandat avant la date de cette réunion. Monsieur le Maire va veiller à remettre à chacun ces informations.

Madame DIOUF Ghislaine dresse le bilan des groupes de travail ; pour les bâtiments une réunion est programmée le 10 février prochain ; pour le groupe espaces publics 5 espaces ont été étudiés et peuvent faire l'objet d'améliorations non coûteuses. Les points suivants ont été étudiés : le square rue Mozart – la petite place rue François Mansart – le terrain de jeu de l'espace jeunes – le terrain de jeu de la sapée – la stèle à l'entrée de la commune. Monsieur le Maire indique que certaines propositions sont à étudier et sont très intéressantes.

Monsieur FREMAUX Michel indique que les centres de loisirs et les accueils du mercredi globalisent une hausse de 23% en journée de fréquentation sur 2015 ; de plus 11 familles bénéficient du quotient familial en 2015 contre 7 en 2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.